

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le Client accepte d'acheter à PESAGES ET VOLUMETRIE et PESAGES ET VOLUMETRIE accepte de vendre au Client les équipements spécialisés aux conditions de paiement et de délais définis ci-après. Toutes modifications ou réserves vis-à-vis de ces conditions même spécifiées par écrit par le Client n'engagent nullement PESAGES ET VOLUMETRIE, à moins que les dites modifications aient été expressément acceptées et contresignées au verso par le Président de PESAGES ET VOLUMETRIE. Dans le cas des conventions particulières, toutes les autres clauses non évoquées demeurent applicables. La nullité d'une clause contractuelle n'entraîne pas la nullité des conditions générales de vente. Sous réserve de ce qui est dit ci-avant, le client est réputé avoir accepté sans réserve l'intégralité des dispositions des présentes conditions générales.

2 - ATTRIBUTION ET COMPÉTENCE

Il est précisé que tout litige de toute nature né de l'application, de l'interprétation, ou de l'exécution des présentes CGV sera soumis au tribunal de commerce de Perpignan (France). Seul le droit français sera applicable en cas de litige et la langue française prévaudra sur toutes autres traductions des présentes CGV.

3 - PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET INTELLECTUELLE

PESAGES ET VOLUMETRIE est propriétaire des différents droits de propriété industrielle de l'ensemble des produits et marques de son catalogue ainsi que de la propriété intellectuelle des logiciels développés.

4 - FOURNITURE

Les matériels fournis sont exactement et uniquement ceux qui sont spécifiés sur le contrat de vente. Les renseignements portés sur les prospectus sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la Société PESAGES ET VOLUMETRIE qui se réserve le droit d'apporter toutes modifications de caractéristiques, de disposition, de présentation, de forme, de dimension ou de matière à ses appareils, machines ou éléments de machine, ceci dans le cadre de sa politique permanente d'amélioration technique de ses productions. Les plans ou documents techniques qui pourraient être remis gracieusement préalablement ou postérieurement à la conclusion de la commande demeurent la propriété de PESAGES ET VOLUMETRIE. En tout état de cause, ils ne pourront sans l'autorisation de PESAGES ET VOLUMETRIE être utilisés par des tiers ou transmis à des tiers, et dans ce cas, ils devront obligatoirement porter la mention bien apparente « Propriété de PESAGES ET VOLUMETRIE ».

5 - a) RENSEIGNEMENT / DEMANDE D'OUVERTURE DE COMPTE

Préalablement à la signature d'une commande, le client s'engage à produire les renseignements demandés par PESAGES ET VOLUMETRIE, sur les formulaires appropriés, et garantit les dits renseignements sincères et véritables, sous peine d'annulation de commande, à l'initiative exclusive de PESAGES ET VOLUMETRIE. Dans ce cas l'acompte versé demeure acquis à PESAGES ET VOLUMETRIE à titre d'indemnité.

5 - b) VALIDATION ET ACCEPTATION DE LA COMMANDE

Une commande ne sera validée qu'après avoir été acceptée par la Direction de PESAGES ET VOLUMETRIE, par l'apposition d'une signature autorisée sur le recto du bon de commande d'une part, et après que l'acompte prévu au chapitre 6 ait été versé. En cas de refus de valider la commande à l'initiative de PESAGES ET VOLUMETRIE, l'acompte reçu sera restitué sans retenue aucune. Le bénéfice de la commande est personnel à l'acheteur et ne peut être cédé sans l'accord de la société PESAGES ET VOLUMETRIE. Toute modification de la commande demandée par l'acheteur ne pourra être prise en compte que si elle est expressément acceptée par la société PESAGES ET VOLUMETRIE.

6- PRIX

Les prix stipulés sur la commande sont hors taxes, et sans escompte, ils sont garantis pour un délai de livraison maximum de 8 semaines. Toutefois, PESAGES ET VOLUMETRIE se réserve le droit de modifier les prix convenus à la commande lorsque le délai demandé par le client excède

90 jours à partir de la date de la signature. Le client ne saurait en aucun cas invoquer ces modifications de prix pour notifier une annulation qui serait alors réputée sans fondement et faite à son entière responsabilité. Tout changement du taux de TVA sera répercuté sur le prix des produits et des services.

7 - PAIEMENT

1) Acompte : Un acompte de 30% du montant hors taxe sera joint à la commande. Le non-paiement de cet acompte peut entraîner la nullité pure et simple de l'ordre de commande, sans indemnité de quelque ordre que ce soit à l'encontre de PESAGES ET VOLUMETRIE. Toutefois cette clause de nullité est inopposable à PESAGES ET VOLUMETRIE, qui seule pourra s'en prévaloir. Les chèques ou effets de commerce ne sont réputés valoir paiement qu'après leur encaissement effectif. En cas d'annulation de commande à l'initiative du client, passé un délai de 15 jours après la signature de l'ordre, PESAGES ET VOLUMETRIE conservera définitivement l'acompte de 30% à valoir toutefois sur une commande future dans un délai d'un an, à dater de l'annulation.

2) Paiement du solde : Le paiement du solde de la commande, augmenté de la TVA, interviendra selon les conditions fixées par la loi 2008-776 du 4 août 2008. Pas d'escompte pour règlement anticipé.

3) Pénalités de retard et indemnités pour frais de recouvrement : les pénalités de retard sont de l'ordre de 3 fois le taux légal conformément à la directive du 16 février 2011. Les indemnités de recouvrement sont fixées au minima par la directive 2011/7/UE et au maxima sur justification, d'une indemnité complémentaire.

En outre conformément au décret 2012-1115, une pénalité forfaitaire de 40 euros sera due au titre des frais de recouvrement.

8 - CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

PESAGES ET VOLUMETRIE se réserve la pleine propriété des équipements livrés ainsi que des programmes jusqu'au paiement intégral du prix. Dans le cas de vente à un distributeur, celui-ci s'engage à faire figurer sur ses factures auprès du client final, la clause de réserve de propriété formulée et exigée par PESAGES ET VOLUMETRIE, à son encontre. Aucune cession de contrat ne sera autorisée sans l'accord express de PESAGES ET VOLUMETRIE.

9 - DELAIS / LIVRAISON

Les délais de livraison donnés par PESAGES ET VOLUMETRIE le sont à titre indicatif. Les dépassements de délais de livraison ne peuvent donner lieu à des dommages et intérêts, ni à des retenues ni à des annulations des commandes en cours.

10- TRANSPORT / ASSURANCE / GARANTIE

Les marchandises sont expédiées moyennant une redevance forfaitaire au nombre de colis selon l'incoterm DAP (emballage et port inclus). En cas d'enlèvement à l'initiative du client et selon l'incoterm Ex-Works, la responsabilité transport PESAGES ET VOLUMETRIE cesse dès la mise à disposition des équipements aux mains du client ou de son mandataire (transporteur). Lors de la livraison, en cas de colis manquant(s) ou détérioré(s), des réserves précises manuscrites doivent être formulées sur le récépissé de livraison du transporteur et être confirmées par lettre recommandée dans les 3 jours ouvrables, non compris les jours fériés, au transporteur livreur et être notifié formellement à PESAGES ET VOLUMETRIE dans un même délai. La garantie PESAGES ET VOLUMETRIE est strictement limitée au remplacement dans un délai normal des produits reconnus défectueux ou non conformes, après examen par ses soins. Le remplacement éventuel ne pourra en aucun cas justifier un retard ou un refus de régler les factures. Seule pourra être retenue la valeur des produits reconnus défectueux ou non conformes.

11- GARANTIES

L'ensemble des garanties commerciale, légale de conformité (Code de la consommation) ainsi que la garantie légale des vices cachés sur les produits vendus sont disponibles sur notre site Internet : <http://www.mespes.com/cgv>

GARANTIE COMMERCIALE : La garantie PESAGES ET VOLUMETRIE cesse 12 mois après la date de livraison. La garantie est strictement limitée aux fournitures, prestations et performances de PESAGES ET VOLUMETRIE hors matériel annexe (matériel non produit par PESAGES ET VOLUMETRIE) et sur retour du matériel en atelier et exclut par conséquent, la réparation de tous

autres dommages tels qu'accidents de personne ou manque à gagner. En aucun cas, PESAGES ET VOLUMETRIE ne pourra être l'objet de demandes en dommages et intérêts, sous quelque dénomination ou forme que ce soit. Les travaux résultant de cette garantie seront exécutés pendant les horaires normaux de travail, c'est-à-dire de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h le vendredi, sauf les jours fériés.

GARANTIE LEGALE : La garantie commerciale de PESAGES ET VOLUMETRIE ne fait pas obstacle au bénéfice de la garantie légale de conformité mentionnée aux articles L. 217-4 à L. 217-14 du Code de la consommation et de celle relative aux défauts de la chose vendue, dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1648 du Code civil.

12- DONNEES PERSONNELLES DU CLIENT

Comme prévu par la loi du 6 Janvier 1978, le Client a un droit d'accès, de rectification, et de suppression de ses données. Le Client peut en avertir le service de PESAGES ET VOLUMETRIE par simple lettre adressée aux bureaux commerciaux de PESAGES ET VOLUMETRIE à l'adresse suivante : PESAGES ET VOLUMETRIE – 145 Avenue de Rome – 66000 PERPIGNAN ou par mail à l'adresse direct@mespes.com.

PESAGES ET VOLUMETRIE s'engage à respecter le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

13- INSTALLATION ET MISE EN SERVICE

Les frais engagés pour l'installation et la mise en service du matériel chez le client ne sont pas compris dans les prix mentionnés dans l'offre ou devis. En accord avec le client, ils seront soit évalués forfaitairement (le montant sera alors mentionné dans l'offre), soit facturés en régie suivant les conditions qui seront mentionnées dans l'offre. Dans tous les cas, PESAGES ET VOLUMETRIE dégage toute responsabilité sur les problèmes liés à l'installation physique que tout autant que les travaux n'auront fait l'objet d'une assistance physique des hommes de l'art - plomberie, électricité et tout autre corps de métier, de la société cliente. Celle-ci est tenue de fournir à la SAS PESAGES ET VOLUMETRIE un plan détaillé des arrivées de fluide, un plan précis des emplacements de perçages et la qualité des matériaux rencontrés. Aucun début d'exécution des travaux ne pourra avoir lieu sans l'aval de la société cliente qui en assumera toute la responsabilité.

14- PRESTATIONS PARTICULIERES DE LA PART DE PESAGES ET VOLUMETRIE

CONTRATS DE MAINTENANCE

Les contrats de maintenance ont des clauses spécifiques. Toutes les clauses non évoquées dans ces contrats sont réputées être celles des conditions générales de vente, notamment la validation et l'acceptation de la commande par PESAGES ET VOLUMETRIE.

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DES LOGICIELS PESAGES ET VOLUMETRIE

Toutes ventes incluant un logiciel sont soumises à l'acceptation de fait des CGU PESAGES ET VOLUMETRIE disponibles sur lesdits logiciels.